**REPUBLIQUE DU SENEGAL Genève, le 08 mai 2018**

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

------------------------------------

**MISSION PERMANENTE AUPRES DE**

**L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**

**--------------------------------**

**AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE**

30e session Examen Périodique Universel (EPU), du 07 au 14 mai 2018

**DECLARATION DU SENEGAL A L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE CABO VERDE**

Le Sénégal souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de Cabo Verde pour la qualité de la présentation du rapport national soumis au titre de cette 30eme session de l’EPU.

A cet égard, le Sénégal se réjouit de l’approbation, en 2017, du deuxième plan national pour les droits de l’homme et la citoyenneté (2017-2022) et les mesures envisagées en vue de mettre la Commission nationale des droits de l’homme et de la citoyenneté en conformité avec les Principes de Paris.

A celà s’ajoute la ratification d’un certain nombre d’instruments internationaux, notamment le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention de l’UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

De plus, Cabo Verde a mis en place le Plan national de lutte contre la traite des êtres humains (2018-2021) et un plan d’action national pour la prévention et l’élimination du travail des enfants.

Ainsi tout en saluant ces progrès notables, le Sénégal se réjouit de ces efforts et formule les recommandations, ci-après :

* Réduire le surpeuplement carcéral, en recourant davantage à des mesures de substitution à l’emprisonnement ;
* Continuer à prévenir la traite des personnes, en particulier celle visant les enfants ;
* Mettre en place des stratégies destinées à faciliter l’accès des femmes rurales à l’éducation.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès à Cabo Verde dans la mise en œuvre des recommandations acceptées et invite la Communauté internationale à lui apporter son précieux soutien.

Je vous remercie de votre attention